



**EN CE  
MOMENT ...**

## FORÊT RÉGIONALE DE SAINT EUTROPE

### **Engins moteurs : deux conducteurs de motos verbalisés**

*Pantin, le 4 octobre 2021*

Le week-end du 12 septembre, suite à la recrudescence d'engins moteurs (quads et motos) en forêt régionale de Saint Eutrope, la gendarmerie de Bondoufle et la brigade de Saint-Chéron ont organisé une opération « coup de filet » en partenariat avec l'Agence des espaces verts de la Région d'Île-de-France (AEV), aménageur et gestionnaire de la forêt régionale de Saint-Eutrope.

2 conducteurs de motos ont été verbalisés, avec mise en fourrière de leurs véhicules.

*\* Contravention de 5<sup>ème</sup> classe par le Code de l'Environnement, pour circulation d'engins motorisés en milieu naturel), avec une amende pouvant aller, selon les cas, à 1500 € (3000€ en cas de récidive).*

Contact AEV

---

#### **Angélique Lucas**

Direction de l'Aménagement et de la Gestion

Mail : [alucas@aev-iledefrance.fr](mailto:alucas@aev-iledefrance.fr)



*Pour améliorer le quotidien des Franciliens, l'Agence des espaces verts imagine, aménage et protège les espaces naturels de la Région. Depuis plus de 40 ans, ses experts mobilisent l'intelligence collective des acteurs du territoire pour préserver le fragile équilibre entre la ville et la nature.*

**Pour en savoir plus : [www.aev-iledefrance.fr](http://www.aev-iledefrance.fr)**

**f @aev.idf    t @aeviledefrance**